



Conditions générales de vente (CGV) de l'École Suisse de Ski et de Snowboard Rougemont Sàrl

1 Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après " CG ") s'appliquent à l'École Suisse de Ski et de Snowboard Rougemont Sàrl. Elles règlent les relations entre la société concernée (ci-après " Organisateur ") et chaque personne physique (ci-après " Participant ") qui utilise les services de l'Organisateur.

2 Inscription/conclusion du contrat

L'inscription est possible à tout moment et peut se faire par écrit, par voie électronique, par téléphone ou en personne directement auprès de l'Organisateur ou d'un vendeur reconnu par l'Organisateur. La disponibilité des places ne pouvant être garantie, il est recommandé de s'inscrire rapidement.

En s'inscrivant à une activité ou à une excursion, un contrat juridiquement contraignant est conclu entre le Participant et l'Organisateur. En s'inscrivant, le Participant accepte également ces CGV comme une partie essentielle du contrat entre lui et l'Organisateur. Le Participant est responsable de fournir à l'Organisateur des données personnelles correctes et de vérifier tous les détails fournis sur le formulaire de réservation/facture. Toute irrégularité doit être signalée immédiatement à l'Organisateur. Tous les frais engendrés par l'absence de signalement de ces irrégularités sont à la charge du Participant.

2.1 Délai d'inscription à l'école des sports de neige

Les cours collectifs pour les débutants en ski ou en snowboard (Blue League) commencent le lundi. Les participants plus expérimentés et avancés peuvent également rejoindre un groupe existant pendant la semaine.

Le délai d'inscription aux cours collectifs est fixé à la veille du début du cours. L'inscription le jour de la leçon est possible si le groupe n'est pas déjà complet. La disponibilité n'est pas garantie.

Les leçons privées peuvent être réservées à l'avance et le jour de la leçon, en fonction de la disponibilité des moniteurs de sports de neige.

2.2 Date limite d'inscription aux activités de plein air

Il est recommandé de réserver les activités de plein air au moins 3 jours à l'avance. Toutefois, les activités de plein air peuvent être réservées à tout moment. Il n'y a pas de garantie pour les guides gratuits.



3 Objet du contrat

L'objet du contrat est l'activité ou le circuit tel qu'annoncé par l'Organisateur. L'Organisateur s'engage à fournir l'activité ou le circuit réservé par le Participant et tel que décrit par l'Organisateur. Le Participant s'engage à payer le prix convenu contractuellement à l'Organisateur. Des services supplémentaires peuvent être fournis en accord avec l'Organisateur. Les frais supplémentaires qui en découlent sont à la charge du Participant.

4. Prix

Tous les prix sont par personne et bruts en francs suisses (CHF) . Les prix sont sujets à modification. Les prix indiqués en devises étrangères ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas contractuels.

5 Conditions de paiement

Voir ci-dessous.

5.1 Conditions générales de paiement

Le montant total indiqué dans la confirmation de réservation/facture est dû à la conclusion du contrat et doit être payé avant le début de l'activité ou du voyage. Si le paiement n'est pas effectué à temps, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas délivrer ses services ou de résilier le contrat.

6 Annulation ou modification de la réservation par le participant

Toute modification ou annulation de l'activité ou de l'excursion réservée peut être signalée par écrit ou verbalement à l'organisateur jusqu'à 14h00 le jour précédant le début de l'activité/de la leçon ou de l'excursion avec le remboursement correspondant et sans conséquences financières supplémentaires, en joignant tous les documents déjà reçus (confirmations, billets, bons, etc.). Le moment déterminant est l'arrivée de la notification à l'organisateur ou à l'un de ses points de vente reconnus. Si des prestations de tiers ont été réservées, les conditions d'annulation de ces prestataires sont contractuelles.

6.1 Dispositions particulières en cas d'annulation de cours de sports de neige

6.1.1 Annulation de la leçon de sports de neige réservée par le participant

L'annulation des cours collectifs et des cours particuliers peut être effectuée par le participant jusqu'à 17h00 la veille au soir sans frais. Les annulations après ce délai sont facturées à 100%. Un remboursement pour les annulations après 17h00 la veille au soir ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical.

Annulation des leçons privées, lorsqu'un moniteur de ski spécifique a été réservé selon la demande du client.

Les réservations et les cours pour lesquels un moniteur de ski spécifique a été réservé selon les souhaits du client peuvent être annulés ou modifiés sans frais jusqu'à 14 jours avant la réservation. Après cela, le montant total sera facturé.



6.1.2 Annulation de la leçon de sports de neige réservée par l'organisateur

Si les conditions météorologiques et d'enneigement, les mesures officielles, la force majeure, le non fonctionnement des transports de montagne ou des raisons de sécurité rendent le cours impossible, l'organisateur peut annuler les leçons. Les annulations seront communiquées immédiatement aux participants. En cas d'annulation due aux événements décrits ci-dessus, il n'y a aucun droit à un remboursement. L'organisateur s'efforcera de proposer un programme de substitution de valeur égale.

Chaque offre de groupe comporte un nombre minimum de participants par engin de sports de neige, catégorie d'âge et niveau de ski. Si ce nombre minimum de participants n'est pas atteint, l'organisateur peut annuler le cours. Le participant sera remboursé de l'intégralité du prix du cours. Si une leçon privée doit être annulée par l'organisateur (par exemple pour cause de maladie du moniteur), le montant total du cours sera remboursé.

6.2 Assurance annulation

Il appartient au Participant de souscrire à une assurance annulation, ce qui est recommandé. En cas d'annulation du contrat par le participant, l'assurance annulation couvre généralement les frais susmentionnés.

6.3 Modifications du programme par le participant

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé par le Participant, aucun remboursement ne sera effectué. Les frais supplémentaires occasionnés par l'arrivée tardive, le départ anticipé ou le report de l'activité sont à la charge du Participant. Si le Participant reporte l'activité, des frais lui seront facturés selon les conditions d'annulation ci-dessus.

7 Annulation ou modification du programme par l'organisateur

Voir ci-dessous

7.1 Nombre minimum de participants

Pour diverses activités ou visites, il existe un nombre minimum de participants. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, l'Organisateur se réserve le droit de combiner des groupes ou de se retirer du contrat à court terme ou d'annuler l'activité/le circuit. Dans ce cas, l'Organisateur s'efforcera de trouver des remplaçants appropriés. S'il n'est pas possible d'exécuter le contrat à un autre moment ou si le participant ne peut accepter le service de remplacement proposé, les paiements déjà effectués seront remboursés, déduction faite du paiement des services utilisés. Toute autre demande d'indemnisation est exclue.

7.2 Non-respect des instructions et manque de capacité à participer

L'activité ou l'excursion peut être annulée à court terme par l'Organisateur si les Participants ont des raisons de croire, par leur comportement ou leurs omissions avant ou pendant l'activité, que l'exécution du contrat est mise en danger ou rendue impossible ou si l'activité doit être annulée ou modifiée en raison d'une maladie ou d'un manque d'aptitude du Participant. Le participant n'a pas droit à un remboursement.



7.3. Force majeure

Si une activité ou des parties d'une activité ne peuvent être réalisées en raison d'un cas de force majeure, d'un souci de sécurité de la part de l'organisateur, de mesures officielles, d'une grève, du non-fonctionnement des transports de montagne ou de conditions météorologiques ou naturelles incertaines, l'Organisateur est en droit d'annuler ou d'interrompre l'activité, même à court terme, sans obligation de verser une indemnité. Les annulations seront immédiatement communiquées au Participant. L'organisateur est également en droit de déplacer le lieu du cours ou de modifier le programme réservé en proposant une activité alternative.

7.4 Modification substantielle du contrat

En cas de modification importante d'un point majeur du contrat avant le début de l'activité ou du circuit, ou si une modification du programme entraîne une augmentation de prix de plus de 10%, le Participant peut se retirer du contrat. Les paiements déjà effectués conformément à la confirmation de réservation ou à la facture seront remboursés au Participant.

7.5 Dispositions particulières en cas de modification des cours de sports de neige

En raison des conditions météorologiques et de l'état de la neige, l'Organisateur peut modifier le lieu de rendez-vous indiqué et le choix du domaine skiable.

Si, au cours de la semaine de cours, le nombre minimum de participants du groupe par type d'équipement, catégorie d'âge ou niveau de ski n'est plus atteint, l'Organisateur se réserve le droit de combiner les groupes ou de mettre fin à la leçon de manière anticipée. Si les leçons hebdomadaires sont terminées, le Participant sera remboursé des frais de leçon au prorata ou selon la répartition des prix de l'Organisateur pour les jours de leçon non reçus.

Pendant les périodes de pointe, l'Organisateur peut proposer des cours d'une demi-journée l'après-midi plutôt que le matin. Cela est dû à des contraintes de capacité dans la zone de formation et à la qualité des leçons.

8 Conditions de participation et obligation de coopération du Participant

Voir ci-dessous.

8.1 Condition de santé

Une bonne santé est requise pour toutes les activités et visites de l'Organisateur. Le Participant est tenu d'informer l'Organisateur de tout problème de santé. En particulier, les conditions de santé suivantes excluent la participation à l'activité ou au circuit : chirurgie des yeux, hypertension artérielle, maladies chroniques de l'oreille avec problèmes d'équilibre, problèmes cardiaques, épilepsie, risque accru dans le système cardiovasculaire, problèmes neurologiques, coup du lapin et grossesse. En aucun cas, le participant ne peut être sous l'influence de drogues, d'alcool ou de médicaments psychotropes ou similaires. Si l'activité doit être interrompue prématurément en raison d'un manque de forme physique du participant ou d'un équipement inapproprié (en particulier l'équipement personnel apporté par le participant), toutes les demandes de remboursement seront perdues.



8.2 Instructions

Le Participant doit remplir les conditions de participation et suivre strictement les instructions de l'Organisateur. Si les conditions de participation ne sont pas remplies ou si les instructions ne sont pas respectées, l'organisateur peut exclure le Participant de l'activité ou du circuit. En cas d'exclusion avant le début de l'activité ou de l'excursion, les dispositions d'annulation conformément à la clause 6 s'appliquent ; après le début de l'activité ou de l'excursion, aucun remboursement ne sera effectué.

8.3 Règles relatives à l'âge

Les participants âgés de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement de leur tuteur légal pour participer à l'activité ou au circuit. Un âge minimum est requis pour certaines activités et excursions.

9 Assurance

Le participant n'est pas assuré par l'organisateur. Chaque participant est indépendamment responsable de la conclusion de toutes les assurances nécessaires (en particulier les assurances maladie, accident, propriété et frais d'annulation - y compris les accidents sportifs).

10 Réclamations

Si le participant a des raisons de se plaindre ou de subir des dommages, il doit en informer immédiatement le responsable de l'activité ou de l'excursion. Toutefois, le responsable de l'activité ou de l'excursion n'est pas habilité à reconnaître les réclamations et une telle confirmation ne constitue pas une reconnaissance de la faute. Le responsable de l'activité ou du voyage s'efforcera de trouver une solution dans le cadre de l'activité ou de l'excursion.

11 Responsabilité

Les demandes de dommages et intérêts sont exclues, sauf si elles sont causées par une intention ou une négligence grave. L'organisateur est autorisé à faire intervenir des auxiliaires et/ou des tiers pour la fourniture de prestations. Si l'organisateur transfère légitimement l'exécution de l'activité ou du voyage à un tiers, l'organisateur n'est pas responsable, dans la mesure où la loi le permet, de ses actions ou omissions.

En particulier, l'organisateur n'est pas responsable des dommages résultant d'actions et d'omissions de l'animateur de l'activité ou du tour qui ne sont pas en rapport avec la prestation des services convenus contractuellement, en raison d'actions de tiers, d'autres participants, du participant, de cas de force majeure, tels que des événements naturels, des ordres officiels, etc. ou en raison d'un retour tardif au domicile. Si un participant ne suit pas les instructions de l'organisateur, du responsable de l'activité ou du tour, etc., toute responsabilité de l'organisateur est nulle.

12 Politique de confidentialité

Voir la politique de confidentialité séparée

AGB/ General Information/ Informations Générales



13 Droit applicable et for judiciaire

Le rapport contractuel est régi exclusivement par le droit suisse. Les parties conviennent que le siège de l'organisateur est le lieu de juridiction exclusif.

14 Clause salvatrice

La nullité de l'une des dispositions des présentes CG n'entraîne pas la nullité de l'ensemble des CG, à moins que l'on puisse supposer que ces dernières n'auraient pas été conclues sans la partie invalide.

15 Modifications

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CG. La version des CG en vigueur au moment de la conclusion du contrat s'applique dans tous les cas.

16 Payment

Credit card payments in favor of the ski school are collected by TREKKSOFT AG, Hauptstrasse 15, 3800 Matten, Switzerland ("TREKKSOFT"). TREKKSOFT will appear as TREKKSOFT TOUR BOOKING on your credit card statement. The domain where you enter and process your payment is owned and operated by TREKKSOFT. Please send an e-mail to support@payyo.ch for all inquiries regarding your credit card payments and chargebacks.